ÉTUDE

SUR

HENRY ARNAULD

DANS SES

RAPPORTS AVEC LE JANSÉNISME

PRÉCÉDÉE D'UNE COURTE ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

PAR

Claude COCHIN

Licencié ès lettres

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

Né à Paris en 4597; d'abord avocat; de 1620 à 1625 il est à Rome avec le cardinal Bentivoglio; son nom de « Trie ». Abbé de Saint-Nicolas d'Angers (brevet du 22 octobre 1622), puis chanoine et archidiacre de Toul (29 janvier 1633), il est élu évêque de Toul le 10 octobre 1637; il obtient le brevet mais le pape refuse les bulles; son impassibilité devant cet échec. Sa mission à Rome (1645-48); sources. Ses relations parisiennes; les littérateurs : Conrart, Chapelain, Balzac, l'hôtel de Rambouillet. Evêque d'Angers du 30 janvier 1649 à sa mort (9 juin 1692). Quel fut son rôle dans la Fronde? Son zèle

pour garantir l'autorité épiscopale contre les empiètements des réguliers, pour réformer son clergé, enfin pour convertir les protestants : le prince de Tarente. Ce que l'on peut connaître du principe directeur de sa conduite.

PREMIÈRE PARTIE

HENRY ARNAULD, LES CONTROVERSES JANSÉNISTES ET LES CONDAMNATIONS PRONONCÉES

CHAPITRE PREMIER

ATTITUDE EFFACÉE ET EXPECTANTE

Les cinq propositions sont soumises au Saint-Siège: Henry Arnauld écrit au pape avec dix de ses collègues pour empêcher la condamnation de Jansénius (mai 1651); démarches de l'évêque d'Angers dans ce sens auprès de membres du Sacré-Collège. La bulle du 31 mai 1653: les cinq propositions y sont condamnées, mais non Jansénius; parallélisme parfait du mandement d'Henry Arnauld avec la bulle.

Mazarin entendait que les évêques fussent plus orthodoxes que le pape et condamnassent formellement Jansénius; Henry Arnauld est obligé de se justifier auprès de du Plessis-Guénegaud. L'assemblée du clergé arrache au pape la condamnation nominale de Jansénius (bref du 29 septembre 1654). Marca, inventeur du Formulaire; il voudrait voir Henry Arnauld contraint de le signer par ordre de son métropolitain; l'exécution de ses desseins est retardée par des résistances imprévues.

Henry Arnauld ne prend part à aucune assemblée du clergé à Paris malgré les efforts de ses comprovinciaux; raisons de cette abstention : amour de la tranquillité et pour lui et pour son diocèse; observation stricte de la résidence. — L'arrêt du conseil du 13 avril 1661 : le roi pour la première fois ordonne la signature du Formulaire et rend désormais impossible l'expectative; hésitations de l'évêque d'Angers sur le parti à prendre; son frère Antoine le pousse définitivement dans la voie de la résistance ouverte aux ordres royaux.

CHAPITRE II

PREMIÈRE LETTRE D'HENRY ARNAULD AU ROI

L'évêque d'Angers se décide à exposer au roi les raisons de sa désobéissance (6 juillet 1661); ses arguments principaux : la distinction du fait et du droit; l'inutilité du Formulaire et le trouble qu'il causera. Services que lui rend à la cour son ami Hugues de Lionne; il présente lui-même la lettre au roi, mais ne cache pas à Henry Arnauld le mauvais accueil qu'elle reçut. Elle est aussitôt déférée au Conseil de conscience; les menaces du P. Annat contre son auteur ne sont pas suivies d'effet à cause des puissantes protections dont l'évêque avait su s'entourer.

Henry Arnauld est-il le véritable auteur de cette lettre? Raisons pour lesquelles il semble erroné de l'attribuer à la collaboration d'Antoine Arnauld et de Nicole.

Les félicitations qu'Henry Arnauld reçut pour sonacte; le maréchal Fabert, Claude Auvry; les critiques: la correspondance de Gondrin, archevêque de Sens, avec M^{Ile} de Vertus; les polémiques: libelles du sieur de Marandé. L'évêque d'Angers entreprend l'apologie de sa lettre au roi dans une lettre publique à Lionne (24 août 1661).

CHAPITRE III

LETTRE AU PAPE. DEUXIÈME ET TROISIÈME LETTRES AU ROI

Sa longue épître latine à Alexandre VII sur le Formulaire (28 août 1661). Vaines insistances de l'évêque d'Angers auprès des cardinaux Rospigliosi et Grimaldi pour que le pape prenne sa lettre en considération. Le pape ne répond pas à Henry Arnauld, mais blâme les grands vicaires du cardinal de Retz dont la doctrine était analogue à celle de l'évêque; il se refuse à condamner individuellement chaque évêque opposé au Formulaire, malgré les instances du Conseil de conscience. Conversation de Marca et d'Henry Arnauld à ce sujet dans l'abbaye de Saint Aubin d'Angers, suivie d'une seconde lettre au roi (24 juillet 1662). Faute de mieux, le roi voulait appliquer aux évêques récalcitrants la condamnation des grands vicaires : Henry Arnauld montre combien est injuste cette généralisation d'un acte particulier. Irritation de Louis XIV contre l'évêque d'Angers, et aussi contre Rome dont les atermoiements attiraient de pareilles protestations. Lionne cherche en vain à raisonner le prélat; une lettre de cachet comminatoire (28 août 1662) ne l'émeut pas davantage. La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège à cause de l'affaire Créqui empêche que la lettre écrite alors par Henry Arnauld au nonce soit remise à son destinataire. L'évêque d'Angers, dont la conduite téméraire aurait pu être châtiée par l'union des deux puissances, doit à cette brouillerie d'être momentanément à l'abri.

CHAPITRE IV

LES QUATRE ÉVÊQUES

Les délibérations de l'assemblée du Clergé de 1664

ébranlent son héroïsme un peu factice et inclinent Henry Arnauld vers des concessions partielles : Antoine l'en écarte ; procédés rigoureux qu'il emploie pour empêcher l'évêque de faiblir surtout lorsque, pour la première fois, Alexandre VII eut ordonné la signature pure et simple du Formulaire (15 février 1665). Affection profonde qui s'établit entre Henry et l'évêque de Beauvais Choart de Buzenval; leur correspondance; ils s'encouragent tous deux à la résistance, tendance que la duchesse de Longueville favorise chez l'évêque d'Angers; leur commune admiration pour Pavillon.

Les chefs du parti janséniste se décident à faire signer le Formulaire, mais avec distinction. Les mandements tout semblables d'Alet, d'Angers, de Beauvais et de Noyon à ce sujet; la défection de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon; illusions d'Henry Arnauld à son sujet; les trois autres mandements sont supprimés par arrêt du Conseil (20 juillet 1665). Le groupe des « quatre évêques » est formé lorsque Caulet, évêque de Pamiers, eut publié

son mandement.

Le bruit court à Angers qu'Henry Arnauld va être interdit; lettre du P. Fabri à ce sujet; sérénité parfaite de l'évêque d'Angers prouvée par une lettre de Jean Chapelain. Instances pressantes de Louis XIV auprès du pape pour le forcer à instruire un procès canonique contre les quatre évêques. Comment le gallicanisme vient à leur aide. L'élection de Clément IX rend possibles les efforts pacificateurs de Gondrin et de Vialart, évêque de Châlons: Henry Arnauld les seconde avec ardeur, à tel point que les « Molinistes » espéraient l'engager dans quelque compromis. Erreur du nonce Bargellini à son sujet.

Les bases de la paix : les quatre évêques écriront au pape une lettre publique affirmant leur soumission à ses ordres, tandis que, dans des synodes diocésains convoqués avec précaution, il leur sera permis de signer et faire signer en secret le Formulaire avec distinction du fait et du droit. Longues discussions sur les termes de la lettre; l'évêque d'Angers ne considère que le but; peu lui importent les moyens pour l'atteindre. Pavillon, au contraire, répugnait aux subtilités diplomatiques. Henry Arnauld s'emploie à atténuer son intransigeance et à arracher sa signature à la lettre.

CHAPITRE V

LE SYNODE DE SAUMUR ET LA CONCLUSION DE LA PAIX DE L'ÉGLISE

Habileté avec laquelle Henry Arnauld ménage le secret de son synode, malgré les jésuites de La Flèche. Il réunit, le 15 septembre 1668, à l'Oratoire de Saumur, cinquante et un curés affidés qui signent avec lui le Formulaire dans un procès-verbal où il est fait réserve expresse du fait de Jansénius. L'un des originaux est conservé aux archives des Affaires étrangères. Un exemplaire de ce procès-verbal porterait la signature d'Antoine Arnauld ; discussion de l'authenticité de ce document : elle semble avérée ; Antoine Arnauld s'y qualifie de chapelain de la Garenne dans l'église de Jumelles; inexistence presque certaine de ce bénéfice. Motifs de cette signature : elle le mettait à couvert des exigences possibles de son ordinaire à Paris, en le rattachant au diocèse d'Angers. Démarches faites par Pascal à ce sujet.

Henry Arnauld souffre de voir la paix de l'Église résulter de procédés qui semblent craindre le grand jour, mais il n'ignore pas que la négociation n'aurait pu aboutir si Péréfixe et Annat en avaient connu les détails. La conduite des quatre évêques est approuvée par Clément IX le 19 janvier 1669; la Paix de l'Église en résulte. Le pape fut-il, comme le prétendent Rapin, Fénelon, M. Gérin et tant d'autres, honteusement trompé? Ignorait-il les synodes et les restrictions clandestines faites à l'obéissance aux constitutions de ses prédécesseurs? Preuves absolues qu'il approuva les quatre évêques en pleine connaissance de cause. Henry Arnauld se serait-il d'ailleurs prêté à une telle duperie? Sa fidélité inviolable au Saint-Siège; ce qu'apprend la formule initiale de ses actes.

CHAPITRE VI

HENRY ARNAULD ET INNOCENT XI

Henry Arnauld, lors de l'avènement d'Innocent XI, était toujours très préoccupé d'obtenir une divulgation sincère des clauses de la Paix de l'Église; le bref flatteur qu'il reçut (7 avril 1677) de ce pape très hostile aux jésuites ne fut pas sans exciter l'évêque d'Angers à lui écrire en 1680 une longue lettre pour l'engager à rendre publics les procès-verbaux : le pape n'y fait pas mauvais accueil; réclamations du P. de La Chaise à ce sujet. Raisons pour lesquelles il était impossible qu'Henry Arnauld obtînt satisfaction.

DEUXIÈME PARTIE

HENRY ARNAULD ET LE MOUVEMENT JANSÉNISTE AU DIOCÈSE D'ANGERS

CHAPITRE PREMIER

LES PARTIS EN PRÉSENCE

Calme du diocèse jusqu'en 1661. Alors se forment

les partis janséniste et antijanséniste. Le premier se groupe autour de l'évêché, le second autour de l'Université et plus tard du séminaire. Influence de Joseph Grandet sur les antijansénistes; ils ont pour eux les autorités civiles, en particulier le gouverneur Autichamp. Rôle joué par M^{lle} Rousseau. Portrait des plus notoires jansénistes: Bourigault, chanoine de Saint-Pierre d'Angers; Gervais Chardon, chanoine de Saint-Maurille; Le Royer, curé de Feneu, etc.; l'abbé Antoine Arnauld, fils aîné d'Arnauld d'Andilly, compagnon fidèle de son oncle Henry.

CHAPITRE II

LES PREMIERS ENGAGEMENTS

L'accueil fait au Formulaire en Anjou : les ordres du roi sont suivis de préférence à ceux de l'évêque ; cependant lorsque Thiot, avocat royal au présidial de La Flèche, eut requis l'enregistrement de l'édit sur le Formulaire (5 juin 1665) d'une façon injurieuse pour Henry Arnauld, le clergé angevin, se solidarisant sans hésiter avec son évêque outragé, présenta requête au Parlement et porta plainte devant l'assemblée du clergé : Thiot s'étant solennellement rétracté, l'affaire n'eut pas de suites. Attitude des moines de Saint-Aubin d'Angers.

CHAPITRE III

OCTOBRE-NOVEMBRE 1671 — CONTRASTES DANS LA CONDUITE DE L'ÉVÊQUE

Le voyage d'Antoine Arnauld en Anjou avec Nicole; accueil que lui procurent Liancourt et les Guéménée. La curiosité extrême des Angevins à son approche semble n'avoir pas été satisfaite. Il veut faire avancer les

affaires de ses partisans à Angers où il reste, à côté de son frère, presque tout le mois d'octobre 1671 : « renversa »-t-il autant la « cervelle » d'Henry Arnauld qu'on l'a prétendu alors? Il ne paraît pas, car peu de jours après son départ, l'évêque se fixe pendant une semaine (14-22 novembre) chez les jésuites de La Flèche; il « vivoit en moliniste » avec eux, écrit Rapin; Bourdaloue se félicite aussi de son attitude à leur égard.

CHAPITRE IV

HENRY ARNAULD ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'addition du nom de Jansénius, faite par le chancelier de La Barre au serment de foi accoutumé, provoque les troubles; il revient en 1676, peut-être sur la demande d'Henry Arnauld, à des termes plus généraux; mais une lettre de cachet (19 février) s'oppose à cette concession. Henry Arnauld, par son ordonnance du 4 mai 1676, interdit, sous les peines canoniques, de prêter un serment contenant la condamnation de Jansénius; il ne l'autorise qu'avec distinction du fait et du droit. Maladresse de cette ordonnance; les considérants dévoilent le « secret » de la Paix de l'Église. Le Camus, évêque de Grenoble, l'accuse aussi avec raison d'être inopportune. La suspense prononcée contre Buhigné, nouveau docteur. Louis XIV est saisi de l'ordonnance : rôle de Harlay, archevêque de Paris, dans cette affaire; il en parle à Antoine; ses efforts montrent, non de l'hostilité envers notre évêque, mais une médiocre habileté ou une grande impuissance.

L'arrêt du Conseil daté du camp de Ninove en Flandre le 30 mai, casse l'ordonnance d'Henry Arnauld : il est surtout destiné à sauvegarder la version officielle de la paix de Clément IX. L'exil de Chardon et de Bourigault s'en suit, mais les disputes ne se calment pas dans l'Université. François de Roye, recteur depuis le 23 juin, est favorable aux jansénistes : rôle des doctores forenses, amis de l'évêque. Le roi exaspéré aggrave ses ordres : lettre de cachet du 6 août enjoignant la signature immédiate du Formulaire à tous les membres de l'Université; exils et exclusions. Henry Arnauld vient à résipiscence; son ordonnance du 4 septembre rétracte la première sous forme d'explication. Lettres de l'évêque au roi au sujet de la dissolution des écoles fondées par Gallard (décembre).

L'affaire Bourdin en 1677: Henry Arnauld confère à ce docteur un bénéfice en un mois affecté aux gradués; le docteur Babin le lui conteste et en obtient la collation par un arrêt du Conseil (1er août) qui exile Bourdin et le déclare déchu de ses degrés. Le parti antijanséniste de l'Université rencontre un moindre succès auprès d'Innocent XI.

CHAPITRE V

HENRY ARNAULD ET L'ORATOIRE

Sa prédilection pour les oratoriens angevins; leurs démêlés avec l'Université d'Angers. Les thèses jansénistes soutenues à Saumur par le P. Martin sont dénoncées à la cour; lettre de cachet du 24 octobre 1674 à l'évêque qui se fait le défenseur de l'oratorien à la cour. Châteauneuf lui écrit (5 janvier 1675) en lui donnant tort mais avec une modération peu habituelle. Les Oratoriens se détachent ensuite beaucoup du jansénisme.

CHAPITRE VI

HENRY ARNAULD ET LES VISITANDINES

Raisons de l'affection spéciale montrée par Henry

Arnauld envers les Visitandines de son diocèse (Angers, La Flèche, Saumur): sa dévotion envers saint François de Sales auquel le rattachaient des souvenirs personnels. Le jansénisme militant de Marie-Constance Constantin, sœur du grand-prévôt d'Anjou, longtemps supérieure du monastère d'Angers; influence considérable qu'elle acquiert sur l'évêque; ses rapports avec Port-Royal et le solitaire Baudry d'Asson. Elle est exilée en 1679. La visite de la princesse de Bade à Angers (1680). Henry Arnauld empêche qu'aboutisse l'enquête de doctrina faite au monastère par Guy Lasnier, abbé de Vaux. Blâmes du corps de ville contre certaines Visitandines devenues en 1690 hostiles à leur évêque.

TROISIÈME PARTIE

COMMENT HENRI ARNAULD PARAIT DANS L'HISTOIRE D'ANTOINE SON FRÈRE ET DE PORT-ROYAL

CHAPITRE PREMIER

AVANT 1657

Ce que nous apprennent les lettres d'Henry Arnauld au président Barrillon (1639-43). L'abbé de Saint-Nicolas ne montre qu'un médiocre enthousiasme pour les saintes austérités de Port-Royal; raisons de sa froideur envers ses sœurs : les dispositions de son caractère; ses idées opposées à celles de Port-Royal pendant cette période; la pluralité de ses bénéfices. Les rapports d'Henry Arnauld avec Antoine sont analogues. Les renseignements que fournissent les lettres de la Rivière à Jacques Dupuy au sujet de l'attitude observée par Henry au moment de la Fréquente Communion (1644). La cour

lui sait gré de sa modération; il obtient l'évêché d'Angers, malgré la tare de sa famille. A partir de cette époque, il semble vouloir donner certains gages aux siens; il est sacré dans le monastère même de Port-Royal (29 juin 1650); l'esprit de la maison ne le pénétra pas aussitôt.

CHAPITRE II

L'« APOLOGIE POUR LES CASUISTES »

Tous les fidèles de Port-Royal entraînés dans la lutte contre les jésuites lors de l'Apologie pour les casuistes du P. Pirot (4657). Les évêques sont poussés par Antoine Arnauld et Pascal à censurer ce livre. Henry ne se pressa pas; sa censure ne parut que la dixième (1er novembre 1658); il préféra prudemment attendre que la cour ait pris parti. Appréciations contemporaines sur son acte.

CHAPITRE III

LES « ACCOMMODEMENTS » PROJETÉS D'ANTOINE

Si tous les siens s'engageaient sans restrictions dans le Jansénisme, il était impossible qu'Henry Arnauld ne les suivît pas. Le seul moyen d'éviter cette extrémité était pour l'évêque d'accommoder Antoine avec la Sorbonne, et surtout avec le Saint-Siège. — Premier essai en 1656: Antoine se croyant dupé par le génovéfain angevin Fronteau, mis en avant par Henry, tout est rompu. — Second essai: avances faites en 1659 par Rome auprès de l'évêque d'Angers; Antoine semble d'abord acquiescer aux négociations, puis, trouvant trop dures les exigences pontificales, s'en désintéresse. — Troisième essai: nouveaux préliminaires ouverts en 1661 entre Henry

Arnauld et le bénédictin Rancati, familier du pape. Péripéties de la négociation; Choiseul, évêque de Comminges, pousse Henry à engager son frère à de très nombreuses concessions. Violente colère d'Antoine et de tout Port-Royal en constatant que l'évêque d'Angers voulaits'abaisser aux défaillances de certains prélats. Rapidité avec laquelle Henry Arnauld bat en retraite devant la puissante parole de son frère; il abandonne les négociateurs; façon naïve dont il dépeint son revirement subit dans une lettre à Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

CHAPITRE IV

AUTOUR DES LETTRES À PÉRÉFIXE

A partir du jour où les religieuses de Port-Royal commencèrent à être persécutées (1661), leurs relations avec Henry Arnauld prirent un caractère d'affectueuse intimité qu'elles n'avaient jamais eu ; les multiples lettres qu'il échange, soit avec la Mère Agnès, soit surtout avec la Mère Angélique de Saint-Jean, en sont la preuve; il devient leur conseiller habituel. Henry Arnauld et Hardouin de Péréfixe ; sa première lettre à l'archevêque de Paris (12 avril 1664) est attribuée avec raison par Racine à la plume d'Antoine Arnauld; son extrême retentissement, mais effet nul: les religieuses sont dispersées. Altitude impitoyable d'Henry Arnauld, alors ardent janséniste, vis-à-vis de sa filleule Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, qui avait signé. Péréfixe se décide à répondre à son confrère le 5 novembre; celui-ci lui réplique le 7 janvier 1665, sans résultats. — Après la Paix de l'Eglise, les liens qui unissaient étroitement Henry avec l'abbaye ne se relâchèrent pas. Ses rapports avec les religieuses, avec les nobles pénitentes

qui se groupaient dans la solitude : la duchesse de Longueville et M^{lle} de Vertus.

CHAPITRE V

LE SAINT DE PORT-ROYAL

Les jansénistes et Antoine Arnauld lui-même oublient toutes les divergences qui les avaient longtemps séparés de l'évêque d'Angers pour l'exalter après sa mort; c'est le dernier des quatre évêques. Ce qu'en écrivent alors Du Fossé, Nicole, le P. Quesnel.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES